



Comité exécutif du 25 septembre 2024

Rapport de consultation

Demande de PPCMOI numéro PP-2024-8

Assemblée publique du 29 août 2024

**Consultation écrite du 30 août au 13
septembre 2024**



Projet de résolution présenté

Projet de résolution numéro CE-20240814-2915 (PPCMOI numéro PP-2024-8)

Projet de résolution visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre une densité d'occupation d'au plus 6 logements par habitation pour le groupe d'usages « Habitation (H1) » et la présence d'une aire de stationnement de type « allée privée » en cours avant et avant secondaire sur le lot 1 168 433 du cadastre du Québec, situé au 199, avenue Michaud, conditionnellement à ce que :

- Un arbre feuillu à moyen ou grand déploiement soit planté en cour avant dans un délai maximal de 36 mois à partir de la date de délivrance du premier permis de construction-amélioration (PA) suivant l'adoption de la présente résolution;

- L'aire de stationnement présente en cour avant soit recouverte d'un matériau autorisé au Règlement numéro CDU-1 sans agrandir cette aire, et ce, dans un délai maximal de 36 mois à partir de la date de délivrance du premier permis de construction-amélioration (PA) suivant l'adoption de la présente résolution;
- Les travaux suivants se réalisent dans un délai maximal de 36 mois à partir de la date de délivrance du premier permis de construction-amélioration (PA) suivant l'adoption de la présente résolution:
 - Les fenêtres et les portes qui ne sont pas de couleur noire doivent être remplacées par de nouvelles de couleur noire et leurs dimensions doivent être maintenues par rapport aux ouvertures existantes;
 - Sur la façade principale avant, le revêtement vertical d'aluminium rouge doit être remplacé par un revêtement métallique posé horizontalement de type Norwood de marque MAC Architectural, ou l'équivalent, de couleur bouleau fumé ou d'une couleur similaire;
 - L'ouverture laissée par le retrait de la porte de garage sur la façade principale secondaire doit être obturée par un mur recouvert de crépi agencé au crépi existant et par une porte d'accès de couleur noire.

Rapport de consultation

Statistiques

Assemblée de consultation

- Trois (3) personnes étaient présentes : le requérant, M. Claude Lalande, accompagné de 2 personnes
- Le requérant a pris parole

PP-2024-8

Sujets abordés

- Remerciements à la Ville
- Propriétaire depuis 24 ans, il y avait déjà 5 logements au début des années 2000 qui étaient présents depuis les années 80 et l'autre logement ajouté autour de 2001
- Le projet sera fait en conformité au CCQ 2010 pour assurer la sécurité des locataires et améliorera l'apparence extérieure du bâtiment

Rapport de consultation Statistiques

Consultation virtuelle

- Aucune personne n'était présente
- Aucune personne n'a pris parole

Consultation écrite

- Aucun courriel reçu
- Aucune lettre reçue par la poste

Pétition

- Aucune pétition déposée

PP-2024-8

Sujet abordé

- Aucun commentaire

Rapport de consultation

Résumé des commentaires

Outre les commentaires du requérant, aucun commentaire n'a été soumis dans le cadre de l'assemblée publique de consultation du 29 août 2024 et de la consultation écrite du projet de résolution numéro CE-20240814-2915 (PPCMOI numéro PP-2024-8)